

SÉCURITÉ, RÉSILIENCE ET
COHÉSION SOCIALE : UN GUIDE
POUR LES PLANIFICATEURS
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

POLITIQUE

Où voulons-nous
aller ?

1

2

3

4

5

6



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Bureau International
d'éducation



Institut international de
planification de l'éducation



PEIC

PROTECT EDUCATION IN INSECURITY AND CONFLICT
حماية التعليم في ظروف النزاع وانعدام الأمن

A programme of education above all™

SÉCURITÉ, RÉSILIENCE ET
COHÉSION SOCIALE : UN GUIDE
POUR LES PLANIFICATEURS
DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Livret 3

POLITIQUE

Où voulons-nous aller ?

À propos des livrets

Ce fascicule fait partie d'une collection de six livrets sur la planification de l'éducation, dont l'objet est de promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans et à travers l'éducation. Ces livrets doivent être utilisés en parallèle avec des supports de planification plus traditionnels (pour plus de détails, se reporter à la section « Ressources utiles » à la fin de chaque opus). La collection se compose des documents suivants :

- Glossaire
- Livret 1 – Présentation: intégrer la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans la planification du secteur de l'éducation
- Livret 2 – Analyse: où en sommes-nous?
- Livret 3 – Politique: où voulons-nous aller?
- Livret 4 – Programmation: comment allons-nous procéder?
- Livret 5 – Coûts et financement: combien cela va-t-il coûter et qui paiera?
- Livret 6 – Suivi et évaluation: comment vérifier que nous avons atteint nos objectifs?

Une autre collection de livrets a été conçue en parallèle, concernant l'intégration de la sécurité, de la résilience et de la cohésion sociale dans la conception des programmes scolaires et la formation des enseignants.

Les idées et opinions exprimées dans cette publication ne représentent pas nécessairement les idées de l'UNESCO, l'IIEP, le PEIC ou le BIE. Les désignations employées dans ce document ainsi que la présentation des données n'impliquent nullement l'expression d'une quelconque opinion de la part de l'UNESCO, l'IIEP, le PEIC ou le BIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone ou de leurs autorités, ni concernant le tracé de leurs frontières.

Publié par:

**L'Institut international
de planification de l'éducation**

7-9, rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France
info@iiep.unesco.org
www.iiep.unesco.org

Conception graphique:

nathalie pruneau

Impression:

Atelier d'impression de l'IIEP

Photo de couverture:

Pakistan, 5 octobre 2011: un enseignant fait la lecture à des élèves dans un centre d'apprentissage temporaire subventionné par l'UNICEF (Province de Sindh).
© UNICEF/NYHQ2011-1666/Page

ISBN: 978-92-803-2385-6 (Coffret)

ISBN: 978-92-803-2389-4 (Livret 3)

© UNESCO 2015

Remerciements

Ce livret fait partie d'une série de six manuels destinés aux planificateurs de l'éducation. Il est issu d'une collaboration fructueuse entre l'IIPE-UNESCO, le programme *Protect Education in Insecurity and Conflict* (PEIC) et le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE), qui s'est concrétisée par la production de deux séries : celle de ces six livrets sur la planification de l'éducation et une autre de huit livrets portant sur les programmes scolaires.

Les livrets sur la planification ont été écrits par Lynne Bethke (InterWorks), Lyndsay Bird (IIPE) et Morten Sigsgaard (IIPE), avec les modifications supplémentaires de Leonora MacEwen (IIPE). Les livrets pédagogiques ont été écrits par Jennifer Batton (consultante), Amapola Alama (BIE) et Margaret Sinclair (EPCI), et édités par Lynne Bethke (InterWorks).

Au cours de la procédure de révision, les personnes suivantes ont fourni d'importantes réflexions sur la structure et le contenu des livrets : Benoît d'Ansembourg (UNICEF ESARO); Naoko Arakawa (INEE); Carolyne Ashton (consultante); Anton de Grauwe (IIPE); Andrea Diaz Varela (Banque mondiale); Özlem Eskioçak (UNRWA); Dakmara Georgescu

(UNESCO Beyrouth); Sonia Gomez (HCR); Brenda Haiplik (UNICEF); Jennifer Hofmann (UNICEF, WCARO); Yolande Miller-Grandvaux (USAID); Marla Petal (Save the Children); Mary Kangethe (ministère de l'Éducation du Kenya); Neven Knezevic (UNICEF ESARO); Cynthia Koons (INEE); Mark Richmond (EPCI); Caroline Schmidt (initiative de sauvegarde GIZ); Brian Smith (IIPE).

L'IIPE, le PEIC et le BIE sont reconnaissants aux personnes et aux organisations qui ont testé les livrets sur le terrain : en Ouganda, Pamela Komujuni (Cabinet du Premier ministre), Joseph Kajumba, Cleophus Mugenyi, Santa Ateng, Joseph Niede Lubwuma, Christopher Okecho (ministère de l'Éducation et des Sports), Benoit d'Ansembourg et Neven Knezevic (UNICEF ESARO), Monica Llamazares, Irene Naiga et Night Stella Candiru (UNICEF en Ouganda), et Charles Rukwengye et Anna Seeger (consultants); au Mali, Ladjali Mamadou Lamine Coulibaly, Issiaka Niambele, Amadou Samaké et Lassine Sidibé (ministère de l'Éducation), Andrea Berther, Naoko Imoto et Constance Kouakou (UNICEF au Mali) et Alliou Tall et Ibrahima Sissoko (USAID Mali).

Sigles et abréviations

BIE	Bureau international d'éducation
GADRRRES	Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation
GCPEA	Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation
IIEP	Institut international de planification de l'éducation (UNESCO)
INEE	Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence
PEIC	Protect Education in Insecurity and Conflict
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNGEI	Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles
UNISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies

Table des matières

- 3 Remerciements
- 4 Sigles et abréviations
- 6 Avant-propos
- 8 Points à retenir
- 9 Introduction
- 11 **Première étape**
Examiner le cadre politique existant et sa mise en œuvre
- 18 **Deuxième étape**
Engager ou renforcer le dialogue stratégique sur la sécurité, la résilience et la cohésion sociale, dans et à travers l'éducation
- 21 **Troisième étape**
Identifier les priorités et les objectifs politiques en matière de sécurité, de résilience et de cohésion sociale
- 27 Ressources utiles
- 30 **Annexe A**
Principes directeurs pour une éducation tenant compte des questions de conflit
- 31 **Annexe B**
Cadre global de sécurité scolaire
- 32 À propos du programme

Avant-propos

Mieux adapter la planification et les contenus éducatifs aux crises est une solution rentable, qui permet de sauver des vies. L'éducation protège les élèves et leur entourage en véhiculant des conseils salvateurs en cas d'urgence. Une bonne planification peut économiser les frais de reconstruction ou de réhabilitation d'infrastructures ou de matériels éducatifs coûteux. Sur le long terme, une meilleure planification de l'éducation face aux crises renforce la résilience des systèmes éducatifs et contribue à assurer la sécurité et la cohésion sociale dans les communautés et les établissements d'enseignement.

Les effets dévastateurs des conflits et des catastrophes sur les enfants et les systèmes éducatifs sont bien documentés, déclenchant ainsi dans le monde entier un sentiment d'urgence croissant d'élaborer des stratégies pour réduire les risques. Chaque année, au cours de cette décennie, 175 millions d'enfants sont susceptibles d'être affectés par des catastrophes (Penrose et Takai 2006), tandis que la proportion d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire est passée de 42 % (du total mondial) en 2008, à 50 % en 2011, dans les pays touchés par un conflit.

L'urgence de développer des contenus éducatifs et des plans sectoriels qui répondent à ces risques est indéniable. Cette série de publications vise à soutenir les ministères de l'Éducation à atteindre ce seul objectif. Partageant une vision commune de la sécurité, de la résilience et de la cohésion sociale, ces six livrets sur la planification du secteur de l'éducation, ainsi que les huit autres livrets sur la conception des programmes scolaires, sont le fruit de la collaboration entre le Bureau international d'éducation de l'UNESCO (BIE-UNESCO) et le programme *Protect Education in Insecurity and Conflict* (PEIC). Le cadre général de cette collaboration s'appuie sur les efforts et le dynamisme d'un grand nombre d'acteurs, y compris l'UNICEF et son programme pour la consolidation de la paix, l'éducation et le plaidoyer (PBEA).

La mission de l'Institut international de planification de l'éducation (IPE-UNESCO) est de renforcer la capacité des pays à planifier et gérer leurs systèmes éducatifs par le biais de la formation, de la recherche et de la coopération technique. En outre, l'IPE a développé une expertise dans le domaine de l'éducation en situations d'urgence et de la préparation aux catastrophes. Son programme sur l'éducation en situations d'urgence et de reconstruction a permis de produire un *Guide pour la planification de l'éducation en situations d'urgence et de reconstruction*, ainsi qu'une série d'analyses et de thématiques propres à chaque pays. L'IPE s'est engagé dans une coopération technique avec les pays touchés par des crises (tels que l'Afghanistan, le Soudan du Sud et le Tchad), en les aidant à

renforcer leurs capacités. Il a également développé et piloté des outils adaptés à la planification de l'éducation en situations de crise en Afrique de l'Ouest et de l'Est.

Le *Protect Education in Insecurity and Conflict* (PEIC) est un programme de la Fondation *Education Above All*, créée par Son Altesse Sheikha Moza bint Nasser du Qatar. Le programme vise à promouvoir et protéger le droit à l'éducation – à tous les niveaux des systèmes éducatifs – dans les zones touchées ou menacées par les crises, l'insécurité, ou les conflits armés. Le PEIC soutient la collecte et la compilation de données sur les attaques dirigées contre l'éducation, et le renforcement de la protection juridique contre les violations du droit international liées à l'éducation. Le programme PEIC fonctionne avec des partenaires pour aider à développer des programmes éducatifs adaptés aux situations de conflit, ainsi qu'à réduire les risques ou la répétition des conflits.

Le BIE-UNESCO soutient les pays pour qu'ils développent des contenus éducatifs plus pertinents et de meilleure qualité, afin d'améliorer les compétences de base telles que l'alphabétisation, le calcul, et les compétences liées à la vie quotidienne. Il aborde des thèmes d'une grande pertinence aux niveaux local, national et mondial, portant sur les nouvelles technologies, les valeurs, le développement humain durable, la paix, la sécurité et la réduction des risques de catastrophe. Le BIE-UNESCO propose des services de conseils stratégiques, d'assistance technique adaptée aux besoins spécifiques de chaque pays, de développement des capacités à court et à longs termes, donnant ainsi accès à des connaissances de pointe dans le domaine des programmes d'études et de l'apprentissage.

Cette série de publications, fruit de la collaboration entre l'IIEP-UNESCO, le programme PEIC et le BIE-UNESCO, se fonde sur l'expertise propre à chacun de ces organismes. Ces livrets visent à soutenir le personnel des ministères de l'Éducation, aux niveaux national, régional et local, afin de promouvoir des systèmes éducatifs sûrs et résilients, ainsi que de favoriser la cohésion sociale, grâce à des politiques éducatives, des plans sectoriels et des programmes scolaires appropriés. Cette initiative répond à un réel besoin de soutien pour aider les pays à élaborer et intégrer systématiquement des mesures adaptées aux situations de crise à chaque étape du processus de planification sectorielle et au cours des processus de révision et de développement des programmes d'études. En adoptant un mode de planification et des contenus éducatifs propres aux situations de crise, les ministères de l'Éducation et leurs partenaires peuvent devenir les agents du changement pour la prévention des risques, contribuant ainsi à bâtir des sociétés pacifiques durables.

Suzanne Grant Lewis
Directrice de l'IIEP

Mmantsetsa Marope
Directeur de l'IBE

Mark Richmond
Directeur du PEIC

Livret 3

Politique : où voulons-nous aller ?



Points à retenir

- ▶ Passer en revue les nouvelles politiques éducatives nationales (actuelles et envisagées) pour vérifier la manière dont elles contribuent à la sécurité, à la résilience et à la cohésion sociale, et dans quelle mesure elles tiennent compte des risques de catastrophe et de conflit identifiés lors du diagnostic du secteur de l'éducation.
- ▶ Examiner ces politiques au regard des cadres internationaux promouvant la sécurité, la résilience et la cohésion sociale.
- ▶ Faire en sorte que ces politiques s'attaquent aux grands enjeux de la sûreté et de la sécurité (réactivité face aux catastrophes récurrentes par exemple) et renforcent la résilience et la cohésion sociale, notamment grâce à un accès plus équitable à l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, dans toutes les régions et pour les différents groupes identitaires, grâce aussi à des programmes scolaires prônant l'apprentissage du vivre ensemble (y compris *via* des politiques d'instruction bilingue).
- ▶ Vérifier à travers les examens annuels des politiques sectorielles leurs modalités de mise en œuvre et leur efficacité.
- ▶ Établir un dialogue sur les politiques, les cibles et les priorités, afin de prendre en compte les exigences de sécurité, de résilience et de cohésion sociale et d'y répondre.
- ▶ Ouvrir le dialogue sur les politiques à tous les acteurs concernés, afin qu'ils contribuent à la prise de décisions sur les priorités.

Introduction

Alors que la plupart des politiques éducatives ont une portée très large et se concentrent sur des enjeux d'accès et de qualité, ce livret s'intéresse aux politiques qui visent spécifiquement à édifier un système éducatif capable de promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale. Plusieurs questions importantes doivent être prises en compte :

- comment les ministères de l'Éducation peuvent-ils s'assurer que les systèmes éducatifs sont sécurisés et à même de protéger les apprenants, le personnel éducatif et les biens matériels ?
- Comment peut-on rendre les systèmes éducatifs plus résilients et garantir la continuité de l'éducation, en dépit des difficultés et des éventuelles crises ?
- Quelles stratégies faut-il mettre en place pour que les systèmes éducatifs favorisent la résilience et la cohésion sociale grâce à un accès équitable à une éducation de qualité, et en s'appuyant sur des programmes scolaires adaptés à ces objectifs ?

Telles sont les questions que les ministres de l'Éducation devraient se poser lorsqu'ils examinent les politiques en vigueur ou en proposent de nouvelles, afin de s'atteler aux risques identifiés par le diagnostic du secteur de l'éducation (voir le *livret 2*). Comme le souligne Chang, « une politique clairement formulée peut avoir un rôle "opérationnel" important en tant que référence pour l'action. Elle peut guider les décisions et les actions futures pour assurer le développement de l'éducation, y compris les interventions cohérentes d'organismes de coopération internationaux et bilatéraux » (Chang, 2008, p. 5).

Les cadres politiques internationaux et nationaux stipulent que les systèmes éducatifs doivent :

Encadré 3.1

Qu'est-ce qu'une « politique » ?

Une **politique** est « une décision unique ou un ensemble de décisions explicites ou implicites pouvant comporter des directives pour orienter les décisions futures, lancer ou retarder des actions ou guider la mise en œuvre de décisions antérieures » (Haddad, 1995). Le terme politique qualifie généralement l'introduction des langues maternelles dans les programmes scolaires, l'accès gratuit et équitable à l'éducation, ou encore la décentralisation de la gestion des enseignants (voir le *tableau 3.1* pour d'autres exemples). Ces politiques contribuent parfois implicitement à la sécurité, à la résilience et à la cohésion sociale, mais il ne faut pas négliger les politiques explicites comme, par exemple, une politique de protection des établissements scolaires.

- protéger les apprenants de tout préjudice et mettre en place les politiques et les procédures requises;
- offrir une éducation de qualité qui permettra aux apprenants d'affronter les défis de l'existence, de s'épanouir en tant qu'individus et d'améliorer leur niveau de vie;
- assurer un accès équitable aux services d'éducation.

Les systèmes éducatifs doivent définir leur propre vision afin d'aborder ces questions en fonction du contexte national.

Ce livret propose un certain nombre d'étapes que les ministères de l'Éducation peuvent envisager au moment d'examiner les politiques en vigueur ou d'en proposer de nouvelles, dans le but de relever les multiples défis susceptibles de peser sur le système éducatif.

Étapes permettant d'identifier les politiques favorisant la sécurité, la résilience et la cohésion

- ▶ Examiner le cadre politique existant et sa mise en œuvre.
- ▶ Engager ou renforcer le dialogue sur les politiques de sécurité, de résilience et de cohésion sociale dans et à travers l'éducation.
- ▶ Identifier les priorités et les objectifs politiques en matière de sécurité, de résilience et de cohésion sociale.

Les sections suivantes recensent un certain nombre de questions à se poser, à chaque étape de la révision des politiques, afin de vérifier que les enjeux de sécurité, de résilience et de cohésion sociale sont effectivement pris en compte. Le *tableau 3.1* en propose plusieurs exemples.

Première étape

Examiner le cadre politique existant et sa mise en œuvre

Un examen des politiques en vigueur permet de vérifier l'opportunité d'une réforme ou d'un renouvellement des dispositifs. Cette réflexion peut intervenir dans le cadre du processus global de planification de l'éducation (par exemple en lien avec le diagnostic du secteur de l'éducation abordé dans le *livret 2*) ou de façon indépendante. La décision de réviser une politique existante ou d'en concevoir une nouvelle dépendra des résultats du diagnostic du secteur de l'éducation (voir le *livret 2*) ou d'autres facteurs, comme :

- une crise ou une opportunité inattendue ;
- la volonté du ministère de l'Éducation de s'intéresser aux innovations venues d'ailleurs ;
- l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe gouvernementale ou d'un nouveau ministre (IIPE, 2012, p. 11).

Lorsque cet examen s'appuie sur les cadres internationaux pertinents, plusieurs questions peuvent être abordées :

- Les politiques nationales reflètent-elles les engagements internationaux en faveur de l'égalité des chances en matière d'éducation, indépendamment de la race, du sexe, de l'appartenance ethnique, de la religion ou d'autres distinctions sociales, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative aux droits de l'enfant et d'autres instruments internationaux ?
- Les politiques nationales reflètent-elles les cadres internationaux tels que les objectifs du Millénaire pour le développement ou les « objectifs de développement durable » qui leur succéderont à compter de 2016, ainsi que les cibles de l'Éducation pour tous en matière d'accès et d'équité mentionnées plus haut ?
- Les politiques nationales reflètent-elles les cadres internationaux relatifs à la réduction des risques auxquels de nombreux pays ont adhéré ? Ainsi, de nombreux États sont signataires du Cadre d'action de Hyogo, qui définit des objectifs de réduction des risques de catastrophe dans le monde et, parallèlement au cadre pour le développement durable de Rio+20, s'intéresse aux risques climatiques.

- Les politiques nationales sont-elles sensibles aux questions de conflit et sont-elles accompagnées « de stratégies de réduction de la pauvreté, d'accords sur la consolidation de la paix, de politiques de stabilisation, de relèvement économique, d'emploi pour les jeunes et d'inclusion sociale qui tiennent compte des conflits » (INEE, 2013, p. 38), à l'instar de ce que proposent les principes directeurs de l'INEE pour une éducation adaptée aux questions de conflit (voir *annexe A*) ?

Ancrer les cadres politiques dans le diagnostic du secteur de l'éducation

S'agissant des politiques de sécurité des établissements scolaires et de réduction des risques de catastrophe, qui contribuent à renforcer la résilience du système, le processus de révision doit vérifier si les textes en vigueur couvrent correctement les risques identifiés dans le diagnostic sectoriel concernant :

- la sécurité des établissements scolaires ;
- la protection contre l'insécurité et la violence extérieure ;
- la protection contre les catastrophes.

Idealement, une cartographie des dangers aura été réalisée au cours du diagnostic sectoriel, afin d'identifier les risques susceptibles de menacer l'éducation. Si ce n'est pas le cas, cet exercice doit être réalisé à ce stade.

Le processus de révision des politiques doit s'assurer que les dispositifs en vigueur tiennent compte de ce type de risques. Pour la sécurité et la résilience du système, par exemple, il faut :

- concevoir une politique de construction de bâtiments scolaires sécurisés, avec éventuellement des clauses interdisant leur implantation dans des zones inondables ou obligeant le respect des normes anti-catastrophe (séismes, tornades, inondations, cyclones, etc., en fonction du contexte) lors des travaux de modernisation ou de construction ;
- promouvoir une politique de sécurité des établissements scolaires, afin de garantir que le personnel éducatif et les enfants sont formés et participent aux exercices de sécurité ;
- prendre des mesures de protection des données scolaires, des manuels et des supports didactiques : enfouissement, stockage dans des bureaux ou des conteneurs sécurisés et, le cas échéant, sauvegardes sur des clés USB ou dans des espaces dématérialisés (IPE-UNESCO, 2009).

Sur le plan de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, le processus de révision des politiques éducatives doit absolument vérifier que les textes et les pratiques de gestion tiennent compte des questions de conflit. Les critères habituellement recherchés sont :

- l'équité de l'accès à tous les niveaux d'éducation, pour toutes les régions et les groupes identitaires ;
- des programmes scolaires qui font du respect des autres une valeur fondamentale et acceptent les modes de vie traditionnels ou nomades ;
- des politiques linguistiques adaptées, adoptant le principe de l'« innocuité ».

La promotion de la cohésion sociale passe par l'accès de tous les apprenants à l'éducation et le rejet des pratiques discriminatoires, sources de tensions. De telles politiques fournissent le cadre nécessaire pour concevoir des programmes de réduction des risques faisant partie intégrante du processus de planification de l'éducation (voir le *livret 4*), que ces risques soient liés à un conflit ou à des aléas naturels.

Le processus est simplifié lorsque les planificateurs et les décideurs parviennent à concevoir des stratégies promouvant la sécurité, la résilience et la cohésion sociale, dans le cadre des politiques d'éducation en vigueur. Par exemple, les politiques d'inclusion et d'équité dans l'éducation peuvent constituer un bon point de départ en offrant, malgré leur portée générale, un cadre pour des actions plus spécifiques et des initiatives de sensibilisation en lien avec la promotion de la sécurité, de la résilience et de la cohésion sociale.

Cet examen doit apprécier dans quelle mesure les politiques et les plans reflètent bien tout l'éventail des risques pouvant avoir un impact sur le système éducatif. Les questions qui suivent peuvent permettre de vérifier que les principaux enjeux liés à la sécurité, à la résilience et à la cohésion sociale ont effectivement été intégrés (la liste n'est pas exhaustive).

Sécurité : les politiques en vigueur ou envisagées permettent-elles...

- De réduire les risques spécifiques aux établissements scolaires et aux universités (sécurité des bâtiments, incendie, harcèlement, conduite inappropriée des enseignants...)?
- De limiter les risques de catastrophes, naturelles et anthropiques, et de renforcer la résilience du système, en veillant, par exemple à ce que les bâtiments ne soient pas construits dans des zones inondables, qu'ils soient équipés d'égouts pluviaux ou respectent les normes antisismiques?
- De réduire les risques découlant de l'insécurité et d'un conflit, par exemple, en mettant en place des stratégies de prévention des attaques contre les établissements scolaires ou d'enseignement supérieur, en adhérant au Projet de directives de Lucens contre la réquisition des écoles et des universités à des fins militaires durant les conflits armés (GCPEA, 2014) ou en contribuant à éviter l'enrôlement de force des enfants?

Résilience: les politiques en vigueur ou envisagées favorisent-elles...

- La résilience des systèmes éducatifs à tous les niveaux, par exemple, grâce à la protection des dossiers, à l'efficacité des comités de gestion scolaire ou à la flexibilité des programmes lorsque l'accès à l'école devient difficile ?
- La résilience des infrastructures éducatives, en s'assurant, par exemple, que les normes de construction contre les catastrophes naturelles sont respectées et que l'emplacement des établissements scolaires est judicieusement choisi ?
- La résilience personnelle par le biais de l'éducation, par exemple, d'une aide psychosociale aux apprenants et aux enseignants, d'une gestion positive des classes ou de la participation des élèves (voir les livrets de la série consacrée aux programmes scolaires) ?

Cohésion sociale: les politiques en vigueur ou envisagées permettent-elles...

- D'assurer un accès équitable à tous les niveaux d'éducation, indépendamment de l'identité, du sexe, de la religion ou de la situation géographique ?
- D'utiliser des langues d'instruction respectueuses de l'identité culturelle et pertinentes sur le plan pédagogique ?
- De disposer de programmes scolaires et de pratiques en classe favorisant l'acquisition de compétences pour une citoyenneté responsable, le monde du travail, la vie personnelle et la santé, le respect des autres, le travail en équipe et la résolution des conflits ?

Les politiques en vigueur sont-elles effectivement appliquées sur le terrain ?

Il est indispensable de vérifier que les politiques pertinentes sont correctement appliquées. La plupart procèdent de bonnes intentions, sans que l'on sache vraiment quel est leur impact sur les apprenants et les communautés. Cet examen passe par une initiative planifiée, reposant sur diverses analyses et consultations, dans le but de collecter des données quantitatives, semi-quantitatives et qualitatives qui permettront de cerner la réalité sur le terrain. Une partie de ces informations sera fournie par le diagnostic du secteur de l'éducation décrit dans le *livret 2*.

Une étude récente de l'UNESCO a ainsi permis de constater que 84 % des pays d'Afrique subsaharienne s'étaient dotés de politiques nationales intégrant la promotion de valeurs pacifiques dans l'éducation (Robiouille-Moul,

2013, p. 7-9). Ces mesures offrent un point d'entrée pour sensibiliser aux stratégies de prévention des conflits et de consolidation de la paix et leur donner la priorité, que ces activités concernent la réforme des programmes scolaires centrée sur l'apprentissage des compétences nécessaires pour vivre ensemble (voir les livrets sur les programmes scolaires, qui accompagnent cette série), la modification des procédures disciplinaires dans les établissements scolaires ou les dynamiques de gouvernance mal vécues par certains groupes de population. Mais des données empiriques prouvent que les politiques ne sont pas toujours appliquées, faute de ressources suffisantes ou

sous l'effet de pressions politiques ou communautaires, du stress des examens, de la sous-qualification et de l'absentéisme des enseignants, etc. Des consultations locales ou des enquêtes à petite échelle peuvent révéler l'ampleur du fossé séparant les politiques de la pratique.

Certains systèmes éducatifs peuvent disposer des mécanismes spécifiques pour réduire les risques de conflit ou de catastrophe. C'est le cas du Kenya par exemple, dont la politique sur l'éducation à la paix de 2014 définit le rôle du secteur de l'éducation au sein du cadre global intitulé *Kenya Vision 2030*. Ce dernier insiste sur l'importance de la sécurité, de la consolidation de la paix et de la gestion des conflits pour le développement social, économique et politique du pays (Gouvernement du Kenya, 2007). Cette politique affirme que « l'éducation en général et l'éducation à la paix en particulier [...] doit impartir aux jeunes les compétences pratiques et théoriques, les attitudes nécessaires à la consolidation de la paix, ainsi que les valeurs requises pour des relations constructives à soi, aux autres et entre divers groupes, à l'échelon national et international ». Ce cadre invite tous les acteurs concernés à adopter ses recommandations dans les programmes d'éducation à la paix qu'ils mettent en œuvre. Selon certaines données empiriques, dans les zones touchées par un conflit où les enseignants ont bénéficié d'une formation intensive et d'un soutien de leur hiérarchie, ce programme a eu un impact considérable, même si d'autres éléments indiquent que cette politique est encore loin d'être appliquée partout de façon efficace (Lauritzen, 2013).

Chaque gouvernement doit vérifier dans quelle mesure ses politiques de réduction des risques de catastrophe, de citoyenneté, de consolidation de la paix ou

Kenya : la politique d'éducation à la paix

Principes directeurs

- ▶ Anticipation et prévention
 - ▶ Appréciation de la diversité
 - ▶ Cohésion et intégration
 - ▶ Respect des droits de l'homme
 - ▶ Pérennité de l'environnement
 - ▶ Insertion et participation
 - ▶ Intégrité
 - ▶ Coordination, partenariats et collaboration
 - ▶ Sensibilisation aux conflits
-

d'éducation à la paix sont effectivement mises en œuvre et quels sont leurs effets sur la réduction de l'impact des catastrophes, de la violence et des conflits au sein de la société tout entière et non pas uniquement dans un nombre restreint d'établissements scolaires.

Les politiques formulées par la Commission nationale de l'éducation du Sri Lanka dans le document intitulé *National Policy and a Comprehensive Framework of Actions on Education for Social Cohesion and Peace*, et adoptées en 2008, constituent un autre exemple intéressant : elles intègrent en effet des domaines stratégiques clés identifiés, considérés comme cruciaux dans le contexte national par des intervenants de différentes communautés ethniques et religieuses. Ces domaines vont des programmes scolaires à la formation des enseignants, en passant par une deuxième langue d'instruction nationale, des activités périscolaires, la culture scolaire et les modèles d'établissements intégrés.

Cette politique vise à « réunir dans un cadre cohérent des activités dispersées de promotion de la paix » (Davies, 2013, p. 255, dans Sinclair, 2013). Un bilan récent met en exergue l'un de ses résultats les plus probants, à savoir la « légitimation durable de la poursuite des travaux dans ce domaine [celui de la cohésion sociale et de la paix] » (Davies, 2013, p. 227, dans Sinclair, 2013). Dans ce cadre, 200 établissements pilotes ont été créés, dans lesquels des activités d'« éducation à la cohésion sociale » ont été développées.

Comme il a été indiqué auparavant, même si les textes existent, ils ne sont pas toujours appliqués dans toute leur étendue. Un examen permettra de s'assurer que des stratégies et des initiatives de suivi et d'évaluation existent bel et bien, afin de vérifier leur impact à tous les niveaux (voir les *livrets 4 et 6* pour plus de détails sur la conception de stratégies et de plans de suivi et d'évaluation). Le déploiement de politiques efficaces de réduction des risques de catastrophes (concevoir, bâtir et moderniser les établissements pour les sécuriser par exemple) exige d'importantes ressources financières, ainsi que des capacités d'exécution. Pour cette raison, le suivi de la mise en œuvre de ces politiques doit faire partie intégrante des processus routiniers de gestion de l'éducation.

Les questions suivantes pourront aider les ministères de l'Éducation à vérifier l'adéquation des politiques en vigueur ou planifiées par rapport à ces objectifs.

Les politiques de sécurité, de résilience et de cohésion sociale sont-elles explicitement associées...

- À des stratégies et des actions définies dans le plan national du secteur de l'éducation ?
- À des indicateurs quantitatifs et qualitatifs de planification et de gestion,

ainsi qu'à des mécanismes de rétroaction montrant l'impact des politiques à différents niveaux ?

- À des lignes budgétaires ; sont-elles intégrées dans les budgets annuels du secteur de l'éducation ?

Les examens sectoriels annuels...

- Prévoient-ils une analyse de l'impact des politiques existantes de sécurité, de résilience et de cohésion sociale (reposant sur le diagnostic préalable du secteur de l'éducation) ?
- S'appuient-ils sur les données des indicateurs existants (accès, redoublement et achèvement de la scolarité, par exemple) afin d'évaluer l'efficacité des politiques pour un accès équitable ?
- Recommandent-ils la collecte de nouvelles données, des enquêtes ou des analyses supplémentaires fondées sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, afin de vérifier si des politiques adaptées et/ou spécifiques à la sécurité, à la résilience et à la cohésion sociale sont mises en place et ont des effets concrets ?

Deuxième étape

Engager ou renforcer le dialogue stratégique sur la sécurité, la résilience et la cohésion sociale, dans et à travers l'éducation

Rares sont les pays à s'être dotés de politiques dédiées exclusivement à la réduction des risques de catastrophe dans l'éducation. Les Îles Salomon en font partie, comme le montre l'encadré 3.2. La Déclaration de politique et lignes directrices pour la préparation aux catastrophes et l'éducation en situations d'urgence, 2012-2015 (*Policy Statement and Guidelines for Disaster Preparedness and Education in Emergency Situations in Solomon Islands, 2012-2015*) s'articule avec le plan national d'action éducative.

L'examen du texte et le processus même d'élaboration d'une politique peuvent révéler le degré d'importance accordé à la sécurité, à la résilience et à la cohésion sociale. Ainsi, si les politiques sont élaborées dans la capitale, dans le cercle fermé des hauts responsables des ministères, des universitaires, des parlementaires et de représentants d'établissements scolaires de la seule capitale du pays, le processus n'est pas participatif et risque fort de passer à côté des besoins des apprenants et des populations

Encadré 3.2

Îles Salomon : Déclaration de politique et lignes directrices pour la préparation aux catastrophes et à l'éducation en situations d'urgence, 2012-2015

« Tous les habitants des Îles Salomon victimes d'une catastrophe, naturelle ou provoquée par l'homme, auront accès à une éducation de qualité pendant ou après une situation d'urgence. Toutefois, il est vrai que les catastrophes liées à des aléas naturels peuvent être prévenues ou atténuées, grâce à une meilleure compréhension des raisons de notre vulnérabilité et à une préparation optimale des acteurs du système éducatif dont les capacités doivent être renforcées. Tous les moyens de communication et tous les médias seront mobilisés pour renforcer nos capacités et réduire l'impact des catastrophes grâce à une meilleure compréhension des causes de vulnérabilité. Chaque établissement scolaire doit donc se doter d'un plan d'urgence au titre de son plan de développement d'ensemble... »

« Les autorités en charge de l'éducation, les conseils et les comités scolaires, les parents et les enseignants doivent comprendre qu'une meilleure anticipation des risques et des mesures de réduction de ces derniers permettent de limiter l'impact des catastrophes et, ce faisant, d'économiser des ressources financières restreintes mais, surtout, de sauver des vies et de limiter le nombre de blessés. »

Source : Îles Salomon, 2012.

vivant en milieu rural ou dans des zones marginalisées et de négliger les aspects pratiques d'un déploiement sur l'ensemble du territoire national.

Les politiques de réduction des risques de catastrophe sont souvent l'apanage d'organismes nationaux de gestion des risques. Le secteur de l'éducation doit donc élaborer ses propres politiques, ancrées dans le cadre national. La politique nationale de réduction des risques de catastrophe du Pakistan appelle ainsi à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les programmes scolaires à tous les niveaux, afin que les établissements scolaires soient préparés à y faire face (voir www.ndma.gov.pk/Documents/drrpolicy2013.pdf). De ce fait, le secteur de l'éducation peut être amené à élaborer une politique complémentaire de réduction des risques qui lui soit spécifique. *A minima*, il devra intégrer la politique nationale de réduction des risques de catastrophe dans ses plans et activités sectoriels.

Figure 3.1

Réforme des politiques éducatives axées sur les conflits: principaux enjeux

A • Mobiliser la volonté et les capacités politiques pour une éducation tenant compte des questions de conflit

- ▶ 1. Analyser les interactions entre l'éducation et les conflits
 - ▶ 2. Ventiler les données sur l'éducation et représenter les disparités sur une carte
 - ▶ 3. Engager un dialogue national sur l'éducation tenant compte des questions de conflit
-

B • Promouvoir un accès équitable à tous les niveaux d'éducation

- ▶ 4. Planifier des objectifs éducatifs et prévoir les futures allocations en ressources pour assurer l'équité de l'accès
 - ▶ 5. Transformer la gestion du corps enseignant de manière à assurer l'équité de l'accès
-

C • Mieux adapter les programmes scolaires, l'enseignement et les langues d'instruction aux questions de conflit

- ▶ 6. S'assurer que les programmes scolaires, l'enseignement et les examens défendent la paix, les droits de l'homme et la citoyenneté
 - ▶ 7. Aménager les politiques linguistiques à l'origine de tensions
-

D • Renforcer la préparation aux situations d'urgence, y compris en protégeant l'éducation contre les attaques

- ▶ 8. Renforcer les capacités locales de réduction des risques liés aux conflits et à l'insécurité
 - ▶ 9. Fournir une éducation et une formation aux anciens combattants, aux anciens enfants soldats et à leurs communautés
 - ▶ 10. Tenir compte des conflits dans la préparation aux situations d'urgence et aux catastrophes
-

E • Autres problématiques clés identifiées au cours du processus d'analyse du conflit dans le pays

- ▶ 11. Enjeux propres au contexte
-

Source: Sigsgaard, 2013, p 18.

Le dialogue politique revêt une importance particulière pour susciter la reconnaissance du rôle de l'éducation dans la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Une politique visant à promouvoir un meilleur accès à un enseignement primaire, secondaire et supérieur de qualité dans des zones ou pour des groupes marginalisés peut être mal acceptée ailleurs ou par d'autres groupes, à moins que chacun ne comprenne l'importance de l'équité pour la prospérité et la stabilité durables du pays. Pour être vraiment efficace, une politique visant à supprimer les préjugés et à promouvoir une citoyenneté responsable et la paix à travers les programmes scolaires doit pouvoir compter sur une opinion publique informée et des enseignants prêts à l'appliquer. De gros efforts de sensibilisation seront ainsi probablement nécessaires pour défendre l'utilisation de la langue maternelle et le bilinguisme dans les premières années du primaire pour les groupes marginalisés linguistiquement. La *figure 3.1* illustre les enjeux politiques les plus importants.

Le processus d'élaboration des politiques doit impérativement s'appuyer sur les avis d'un large éventail d'acteurs, de divers groupes culturels, ethniques ou religieux, et de toutes les régions, ainsi que sur celui des éducateurs, des apprenants (enfants plus âgés, adolescents et adultes), des parents et des membres de la communauté des deux sexes (voir aussi le *livret 1* pour des conseils en vue de rendre la planification de l'éducation plus participative).

Pour vérifier le caractère réellement inclusif et participatif du dialogue stratégique sur la sécurité, la résilience et la cohésion sociale, les ministères de l'Éducation peuvent se poser les questions suivantes :

Le dialogue politique...

- Intègre-t-il les principaux acteurs concernés et les usagers finaux, y compris les groupes et les jeunes les plus marginalisés ? Les traite-t-il avec respect ?
- Est-il représentatif de toutes les régions du pays et/ou s'efforce-t-il par tous les moyens de faire remonter des informations de tout le territoire ?
- Intègre-t-il des représentants des organismes en charge des aspects humanitaires, de la consolidation de la paix et de la gestion des catastrophes ?
- S'intéresse-t-il aux thématiques portant sur la sécurité des installations scolaires pour les élèves et le personnel des deux sexes, sur les risques liés à l'insécurité, à la violence ou aux catastrophes, ainsi que sur la résilience du système et des apprenants et la cohésion sociale ?

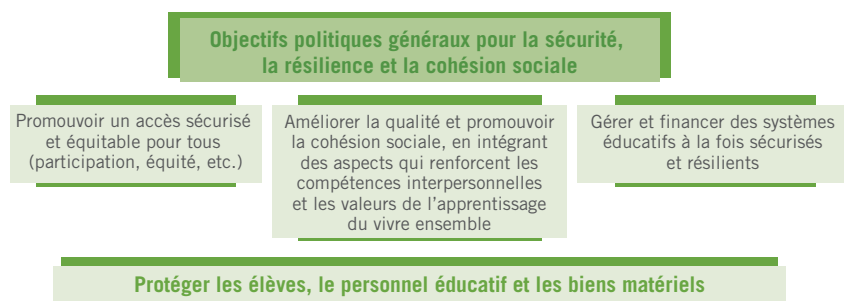
Troisième étape

Identifier les priorités et les objectifs politiques en matière de sécurité, de résilience et de cohésion sociale

Les objectifs politiques en matière de sécurité, de résilience et de cohésion sociale – à savoir les objectifs à long terme qui déterminent l’orientation future du secteur – sont souvent inscrits dans les objectifs plus larges du secteur de l’éducation (*figure 3.2*):

- **Accès**: un accès équitable, la participation, l’égalité hommes-femmes et la sécurité sont autant de questions pouvant être abordées, parallèlement à d’autres thèmes axés sur l’équité concernant le handicap, la religion, la situation géographique, l’exposition aux attaques contre l’éducation et/ou l’utilisation des installations scolaires par des forces armées, ainsi que la réduction des risques de catastrophe et la réaction à ces risques.
- **Qualité**: selon le contexte et le risque relatif de catastrophe ou de conflit, il peut s’agir d’apprécier la manière dont les dangers identifiés influencent la qualité, l’efficacité interne et l’efficacité externe, et la façon dont la transition entre l’école et le monde du travail atténue ou exacerbe les éventuelles tensions au sein de la jeunesse.
- **Gestion**: il peut s’agir de gouvernance fondée sur la gestion des risques, de décentralisation (y compris le renforcement des comités de gestion scolaire pour les rendre plus réactifs face au danger) et de méthodes visant à

Figure 3.2
Objectifs politiques



s'assurer que les mesures de promotion de la sécurité, de la résilience et de la cohésion sociale sont effectivement inscrites dans les budgets du secteur de l'éducation (UNESCO, 2006, p. 32).

Tous ces objectifs doivent permettre de protéger la vie des élèves et du personnel et de sécuriser les actifs de l'éducation contre les risques éventuels (ces objectifs peuvent aussi être intégrés dans le Cadre global de sécurité scolaire, adopté par de nombreux organismes et pays dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe – voir l'*annexe B*).

Ainsi, si le diagnostic du secteur de l'éducation a révélé l'existence de biais importants à l'encontre de tels ou tels groupes ethniques sur le plan de l'accès à l'éducation ou de sa qualité, il conviendra de s'orienter vers une offre d'éducation équitable à tous les niveaux, indépendamment de la race, de l'appartenance ethnique, du sexe ou de la situation géographique. Cette stratégie devra faire partie intégrante d'une politique sur l'équité dans l'éducation. Elle devra contribuer aux efforts de promotion de la cohésion sociale, sachant que les groupes marginalisés ou minoritaires se sentiront très probablement moins frustrés s'ils ont de réelles possibilités d'accès à l'éducation et d'achèvement des cursus et s'ils peuvent rejoindre des établissements secondaires, postsecondaires ou supérieurs, y compris des écoles normales qui formeront des enseignants capables d'aider leurs propres communautés.

Le *tableau 3.1* propose des exemples de politiques visant à promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, il montre comment intégrer ce type de politiques dans des cadres plus généraux consacrés à l'accès, la qualité, la gouvernance et la gestion.

Table 3.1
Objectifs politiques

	Types de politiques	Éléments clés
Sécurité (couvre également des thèmes liés à l'accès)	Politique relative aux écoles considérées comme zones de paix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Affirme que les écoles ne doivent en aucun cas servir à des fins militaires et doivent être à l'abri de tout endoctrinement, politique ou autre. ▶ Protège les enfants contre l'enrôlement dans les forces armées. ▶ Soutient les recommandations des ministères de l'Éducation d'adopter le Projet de lignes directrices de Lucens.
	Politique relative à la sécurité scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoit un usage limité des établissements scolaires comme abris à court terme, tout en assurant la protection du patrimoine scolaire et la continuité de l'éducation. ▶ Fixe des critères d'implantation des établissements scolaires dans des zones sécurisées et s'assure qu'ils soient construits et entretenus dans le respect des normes de sécurité pour qu'ils puissent résister à des aléas et des risques connus. ▶ Définit des procédures d'intervention normalisées et des réponses prioritaires en cas d'urgence (évacuation du bâtiment ou de la zone, lieu de rassemblement et de contrôle sécurisé, abri <i>in situ</i>, confinement et regroupement familial en sécurité, par exemple). ▶ Fait en sorte que les routes d'accès aux établissements scolaires soient sûres et sécurisées.
	Code de déontologie des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Insiste sur des techniques de gestion de la classe constructives et respectueuses des enfants et interdit toute forme d'abus à l'encontre des élèves, y compris les châtiments corporels ainsi que le harcèlement ou les violences sexuelles.
	Politique anti-intimidation/harcèlement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'applique en général à l'échelle des établissements scolaires, mais devrait être impulsée à l'échelon national. Intègre souvent des dispositions sur la prévention des actes d'intimidation ou de harcèlement et sur les réponses à y apporter.
Résilience (couvre également des thèmes liés à la gestion)	Politique relative à la gestion de la réduction des risques	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Inclut l'entretien des établissements scolaires à des fins de sécurisation, la réduction des risques non structurels, la protection des fournitures et des matériels scolaires, ainsi qu'un accès adéquat à l'eau potable, à l'assainissement et aux installations relatives à l'hygiène. ▶ Couvre des questions telles que la flexibilité des calendriers scolaires ou les périodes alternatives en cas d'interruption de l'éducation, le recours à des normes et des plans de construction résistants aux catastrophes, l'interaction et la coopération avec les autres organismes nationaux de gestion des catastrophes, les critères relatifs à l'utilisation des établissements scolaires comme abris d'urgence, etc.
	Politique relative aux programmes scolaires	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprend le développement des connaissances, des compétences, des valeurs et des aptitudes en lien avec la citoyenneté et l'apprentissage du vivre ensemble, tout au long du cursus (voir les livrets consacrés aux programmes scolaires).

	Types de politiques	Éléments clés
	Politique de développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprend des mesures de développement des capacités des autorités (notamment inspecteurs, responsables de district scolaire et autres personnels ministériels) en matière de réduction des risques de conflit et de catastrophe, y compris l'apprentissage du vivre ensemble (voir les livrets consacrés aux programmes scolaires). ▶ Couvre les pratiques permettant de préserver la sécurité des enfants pendant une catastrophe ou lors d'un conflit, et de protéger les investissements du pays dans l'éducation, comme les établissements et les équipements scolaires.
	Politique de décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Peut inclure, le cas échéant, la délégation des responsabilités et des prises de décision aux autorités locales en charge de l'éducation. Cela peut concourir aux efforts de consolidation de la paix si les autorités locales ont suffisamment d'autonomie et la capacité de mettre en œuvre des programmes en lien avec les difficultés qui touchent la région. ▶ Peut couvrir des politiques spécifiques de réduction des risques à un niveau décentralisé.
Cohésion sociale (couvre également des thèmes liés à la qualité)	Politique de promotion de la citoyenneté, de la paix et/ou de la cohésion sociale ou de l'éducation à la paix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Peut commencer par un examen des programmes et des manuels scolaires et faire la passerelle avec la politique relative aux cursus scolaires (voir <i>supra</i> et les livrets consacrés aux programmes scolaires). ▶ Comprend un examen de l'ensemble du système pour vérifier si la sécurité, la résilience et la cohésion sociale ont été intégrées dans l'ensemble du système éducatif, notamment les programmes de formation des enseignants, les directives pour les inspecteurs des écoles, etc.
	Politique relative à un accès équitable pour tous/à une éducation inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'assure que tous les enfants ont accès à l'éducation, quel que soit leur niveau socio-économique et la communauté à laquelle ils appartiennent, y compris les enfants handicapés, déplacés à l'intérieur du pays ou réfugiés.
	Politique de recrutement et d'affectation des enseignants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Prévoit un recrutement et une affectation équitables des enseignants, d'une manière ouverte et transparente, en tous points du territoire national.
	Politique de consolidation de la paix ou de gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Met parfois l'accent sur l'éducation en tant que mécanisme crucial pour la promotion de politiques de consolidation de la paix ou de gestion des conflits.
	Politique linguistique inclusive	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Garantit qu'aucun groupe linguistique n'est privilégié par rapport à d'autres et que les groupes minoritaires ne sont pas défavorisés.
	Politique d'allocation équitable des ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▶ S'assure que les ressources éducatives et les investissements dans l'éducation sont équitablement répartis sur tout le territoire national (y compris l'ouverture de postes d'enseignants, la création d'écoles et de classes, ainsi que l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires). ▶ Peut comprendre une explication sur la manière dont ce type de politique contribue aux efforts collectifs de consolidation de la paix en assurant des services de qualité sur l'ensemble du territoire national. C'est un moyen de désamorcer des conflits découlant d'une distribution des ressources en faveur d'un groupe par rapport à un autre.

Au moment d'élaborer des politiques de promotion de la sécurité, de la résilience et de la cohésion sociale, une autre étape essentielle consiste à dédier des ressources spécifiques pour la mise en œuvre et, ultérieurement, le suivi et l'évaluation de ces politiques dans le cadre du processus de planification (voir le *livret 5* pour une discussion sur l'évaluation des coûts et le financement de telles initiatives).

Le choix des politiques à mettre en œuvre variera d'un pays à l'autre, en fonction des conclusions de l'analyse des risques de conflit et de catastrophe effectuée lors du diagnostic du secteur de l'éducation, dont elle est une composante à part entière. Vu la diversité des contextes et de la nature des défis auxquels chaque pays est confronté, les politiques doivent être adaptées aux spécificités nationales et, de fait, aux particularités de chaque région du territoire. Une fois définies les politiques générales, des stratégies et des programmes spécifiques peuvent être élaborés pour promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale (se reporter au *livret 4* pour plus de détails).

Les questions suivantes peuvent aider à identifier les objectifs et les priorités politiques contribuant à la sécurité, à la résilience et à la cohésion sociale.

Les priorités politiques retenues...

- Reflètent-elles le contexte socioculturel (religieux, ethnique, linguistique, tribal, régional ou sexospécifique) du pays ?
- Allouent-elles des ressources afin de permettre un accès équitable des divers groupes identitaires à tous les niveaux d'éducation, avec des programmes scolaires promouvant la sécurité, la résilience et la cohésion sociale ?
- Garantissent-elles la protection des apprenants, du personnel et des biens matériels, ainsi que leur capacité à supporter les risques identifiés, notamment sur le plan des catastrophes et de l'insécurité ?

Actions clés

- ▶ Analyser les politiques en vigueur à l'aune des risques identifiés lors du diagnostic du secteur de l'éducation (voir le *livret 2*).
 - ▶ Examiner les politiques en vigueur pour vérifier dans quelle mesure elles promeuvent la sécurité, la résilience et la cohésion sociale ; proposer de nouvelles orientations pour l'action publique.
 - ▶ Engager un dialogue avec les acteurs clés pour déterminer dans quelle mesure les politiques en vigueur doivent être confortées ou remplacées par de nouvelles dispositions.
 - ▶ Sélectionner des priorités et des objectifs politiques qui seront reflétés dans le choix de programmes prioritaires lors de l'étape suivante du cycle de planification (voir le *livret 4*).
-

Ressources utiles

Chang, G.-W. 2008. *Strategic Planning in Education: Some concepts and trends*. Document de travail non publié préparé pour l'ouvrage *Directions in educational planning: Symposium to honour the work of Françoise Caillods*.

Davies, L. 2013. *Sri Lanka's National Policy on Education for Social Cohesion and Peace*. Dans: Sinclair, M. (dir. publ.). 2013. *Learning to Live Together: Education for conflict resolution, responsible citizenship, Human rights and humanitarian norms*. Doha: Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC).

► <http://educationandconflict.org/sites/default/files/publication/LEARNING%20TO%20LIVE%20TOGETHER.pdf>

GADRRRES (Alliance mondiale pour la réduction des risques de catastrophes et la résilience dans le secteur de l'éducation) et **UNISDR** (Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes). 2014. *Comprehensive school safety*.

► www.preventionweb.net/go/31059

GCPEA (Coalition mondiale pour la protection de l'éducation contre les attaques). 2014a. *Projet de lignes directrices de Lucens*.

► http://protectingeducation.org/sites/default/files/documents/draft_lucens_guidelines_fr.pdf

—. 2014b. *Education under attack 2014*.

► <http://protectingeducation.org>

GPE (Partenariat mondial pour l'éducation) et **UNGEI** (Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles). 2010. *Equity and Inclusion in Education: A Guide to Support Education Sector Plan Preparation, Revision, and Appraisal*.

► www.unicef.org/education/files/Equity_and_Inclusion_Guide.pdf

GPE et **IIPE-UNESCO**. 2011. *Guidelines for education sector plan preparation and appraisal*. Washington: GPE.

► www.iiep.unesco.org/sites/default/files/121106-guidelines-for-education-sector-plan-preparation-and-appraisal-en.pdf

Gouvernement du Kenya. 2007. Vision 2030.

Haddad, W.D. 1995. *Le processus de planification et de formulation des politiques d'éducation : théorie et pratiques*. Principes de la planification de l'éducation, 51. Paris: IIEP-UNESCO.

IIEP-UNESCO. 2009. *Guidebook for planning education in emergencies and reconstruction*. Paris: IIEP-UNESCO.

► <http://unesdoc.unesco.org/images/0019/001902/190223e.pdf>

IIEP-UNESCO (Institut international de planification de l'éducation de l'UNESCO). 2010a. *Planification stratégique : concept et principes*. Document de travail n° 1.

► <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001897/189757f.pdf>

—. 2010b. *Planification stratégique : Mesures organisationnelles*. Document de travail n° 2.

► <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001897/189758f.pdf>

—. 2010c. *Planification stratégique : Techniques et méthodes*. Document de travail n° 3.

► <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001897/189759f.pdf>

—. 2010d (non publié). *Policy formulation: Concept, process and directions*. Educational Sector. Document de travail n° 4.

INEE (Réseau international pour l'éducation en situations d'urgence). 2013. Conflict Sensitive Education Pack.

► <http://toolkit.ineesite.org/toolkit/Toolkit.php?PostID=1148>

Lauritzen, S. 2013. *Building a culture of peace: Peace Education in Kenyan Primary schools*. Thèse de doctorat, Université de York.

► www.ineesite.org/uploads/files/resources/Building_a_Culture_of_Peace.pdf

Robiulle-Moul, T. 2013. Promoting a culture of peace and non-violence in Africa through education for peace and conflict prevention. Phase 1: Mapping - Final Report. Rapport préparé pour l'UNESCO, mai 2013.

► www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/AFR/images/Bibliography_on_promoting_a_culture_of_peace_and_non-violence_in_Africa_part1.pdf

Sigsgaard, M. 2013. *Conflict-Sensitive Education Policy: a preliminary review*. Doha: Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC), Education Above All.

► http://educationandconflict.org/sites/default/files/publication/Conflict_sensitive_education_policy-14-Aug-2012.pdf

Sergeant, L. 2015. *Planning education with and for youth (Partie II): A review of youth engagement in national education and youth plans and policies*. Paris: IIEP-UNESCO.

Sinclair, M. (dir. publ.). 2013. *Learning to Live Together: Education for conflict resolution, responsible citizenship, Human rights and humanitarian norms*. Doha : Protect Education in Insecurity and Conflict (PEIC).

▶ <http://educationandconflict.org/sites/default/files/publication/LEARNING%20TO%20LIVE%20TOGETHER.pdf>

UNESCO. 2006. *National Education Sector Development Plan: a result-based planning handbook*. Paris : UNESCO.

▶ <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001447/144783e.pdf>

Annexe A

Principes directeurs pour une éducation tenant compte des questions de conflit¹

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INEE POUR LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS DE CONFLITS DANS LES POLITIQUES ET LES PROGRAMMES ÉDUCATIFS DANS DES CONTEXTES DE CONFLIT ET DE FRAGILITÉ

1 ÉVALUATION INITIALE

Réaliser une analyse ou une évaluation de la situation éducative et du conflit permettant de revoir :

- Le statut général du conflit ou le risque de conflit et les liens historiques entre l'éducation et le conflit.
- L'impact du conflit sur l'éducation
- Comment l'éducation peut-elle nourrir le conflit
- Comment l'éducation peut-elle atténuer les facteurs du conflit
- Porter une attention particulière aux détails : quoi, pourquoi, qui, par qui, quand, où, et comment

2 NE PAS NUIRE

Les interventions éducatives dans les contextes de fragilité et de conflit ne sont pas neutres : elles peuvent réduire ou augmenter les risques de conflits. Assurez-vous que :

- Les priorités politiques, les plans et les programmes sont basés sur une analyse approfondie du conflit
- Tous les prestataires de services éducatifs appliquent des principes de programmation tenant compte du conflit
- Les programmes ne favorisent pas intentionnellement un groupe par rapport à un autre
- L'éducation n'est pas détournée pour promouvoir l'exclusion d'un groupe ou la haine
- L'éducation ne reflète pas et ne reproduit pas les iniquités sociales et de genres

- Les programmes d'éducation sont en accord avec les différentes priorités locales et tiennent compte du contexte particulier dans lesquels ils sont mis en œuvre
- La participation communautaire est considérée comme une priorité

3 FAIRE DE LA PRÉVENTION UNE PRIORITÉ

- Protéger les enseignants et les étudiants des attaques et du recrutement dans les forces armées
- Protéger l'environnement d'apprentissage des attaques
- Porter une attention particulière à la sécurité des élèves et des enseignants
- Soutenir les politiques protégeant les filles et les garçons, les jeunes femmes et hommes des abus et de l'exploitation
- Offrir une éducation alternative aux jeunes, comprenant les compétences de base et relatives à l'employabilité
- Éduquer aux risques liés aux mines antipersonnel et aux munitions non explosées
- Renforcer la préparation aux urgences en travaillant sur la réduction des risques de catastrophes et de conflits

4 PROMOUVOIR L'ÉQUITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT HOLISTIQUE DE L'ENFANT COMME CITOYEN

- Promouvoir une distribution équitable des services parmi les groupes identitaires (ethnie, religion, appartenance géographique, genre)

- Éviter les poches d'exclusion et de marginalisation
- Mettre l'accent sur la réinsertion des enfants et des jeunes non scolarisés
- Offrir un enseignement et des apprentissages promouvant la paix à travers une pédagogie, des programmes scolaires et des matériels didactiques libres de préjugés fondés sur le genre et l'origine sociale. Construire des compétences en faveur d'un citoyenneté responsable, la transformation des conflits et la résilience
- Offrir une protection psycho-sociale aux enfants
- Impliquer les parents, les communautés, la société civile et les dirigeants locaux

5 STABILISER, RECONSTRUIRE OU CONSTRUIRE LE SYSTÈME ÉDUCATIF

- Renforcer le système institutionnel, les capacités du personnel et leurs compétences
- Renforcer le processus de recrutement et de formation des enseignants (et des personnes formant les enseignants)
- Renforcer le *Système de gestion de l'information pour le développement des enseignants*, le *Système de gestion de l'information pour l'éducation*, ainsi que le système des salaires des enseignants
- Assurer un nombre adéquat d'enseignants formés qui reflètent la diversité de leurs sociétés (issus de groupes ethniques et religieux différents, et de sexes différents)
- Offrir une éducation saine, pertinente, adaptée et continue aux enfants et aux jeunes, conformément aux normes minimales de l'INEE et alignée sur les priorités nationales.
- Encourager l'équité, la transparence et la redevabilité

6 LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT DOIVENT AGIR RAPIDEMENT, RÉAGIR AU CHANGEMENT ET RESTER ENGAGÉS AU-DELÀ DU SOUTIEN À COURT-TERME

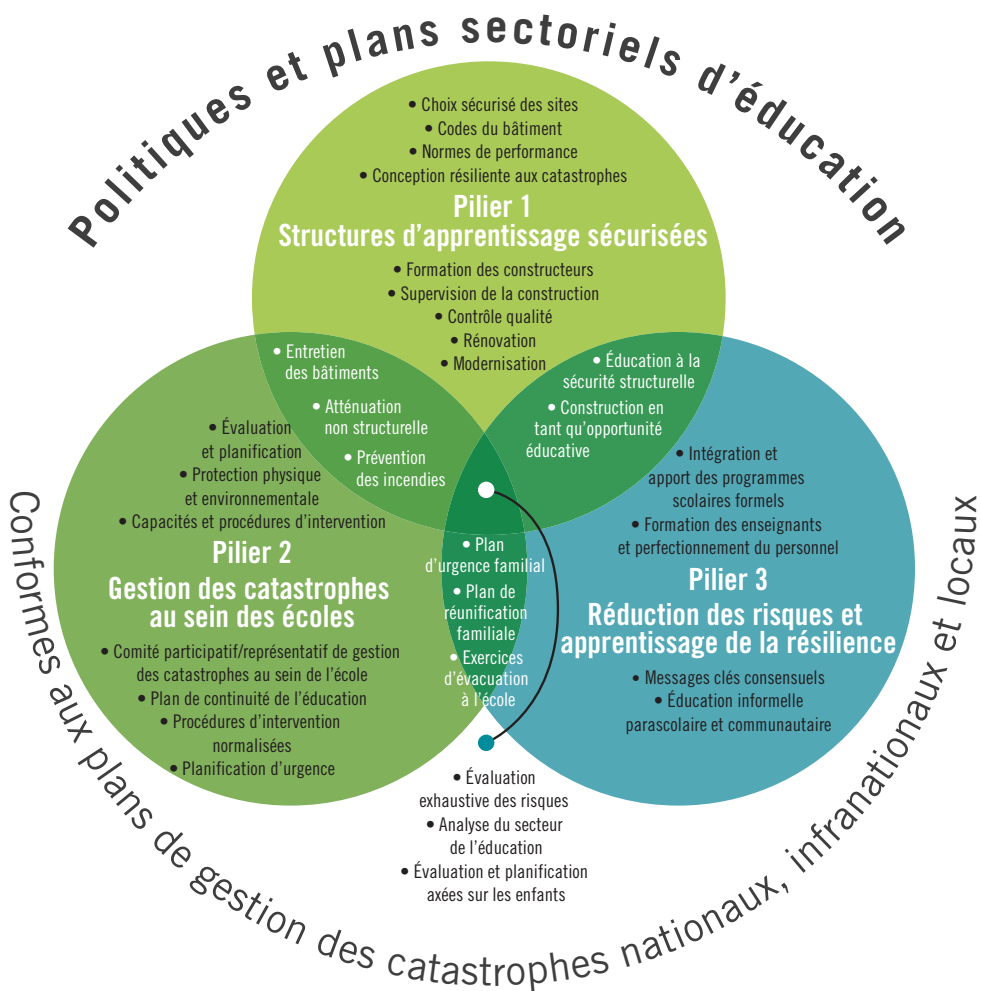
- Développer des mécanismes de financement de l'éducation qui soient flexibles et qui puissent s'adapter aux contingences
- Être prêt à ajuster les programmes d'assistance pour éliminer les impacts négatifs sur le contexte et améliorer les contributions à la paix
- Répondre aux conditions changeantes sur le terrain telles que des déplacements et des attaques
- Coordonner avec des structures de coordination de l'éducation existantes (p.ex. le Cluster d'éducation et/ou le groupe local sur l'éducation)
- Répondre aux priorités nationales et préparer conjointement des stratégies de sortie pour passer des interventions d'éducation en situations d'urgence au développement à plus long terme des systèmes éducatifs
- S'assurer que des engagements existants sont respectés
- Reconnaître les liens entre l'éducation, les objectifs de développement, la construction de l'état et la sécurité

INEE | Un réseau international pour l'éducation en situations d'urgence

1. Pour une vue d'ensemble du contexte dans lequel le kit sur l'éducation tenant compte des questions de conflit a été élaboré, voir : www.ineesite.org/uploads/files/resources/INEE_Intro_to_Pack_French.pdf

Annexe B

Cadre global de sécurité scolaire²



2. Le document dans son intégralité peut être consulté à l'adresse suivante : www.preventionweb.net/files/31059_31059comprehensiveschoolsafetyframe.pdf

À propos du programme

Cette collection de livrets est le fruit d'une collaboration entre le programme *Protect Education in Insecurity and Conflict* (PEIC) et deux instituts de l'UNESCO spécialisés dans l'éducation : l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) et le Bureau international d'éducation (BIE). Cette collaboration et le cadre général qui en a résulté s'appuient sur les initiatives et le dynamisme d'un grand nombre d'acteurs concernés.

Ces livrets décrivent un processus de planification des systèmes éducatifs visant à leur permettre de mieux supporter les chocs découlant de catastrophes, naturelles et provoquées par l'homme, de l'insécurité ou des conflits et, si possible, les aider à prévenir ce type de problèmes. Ils sont le résultat d'un programme de soutien aux ministères de l'Éducation, aux niveaux de la capitale, des provinces et des districts, dans le but de promouvoir des systèmes éducatifs sécurisés et résilients, ainsi que d'introduire davantage de cohésion sociale dans les politiques et les plans d'éducation, comme dans les programmes scolaires. Selon le constat établi par la campagne « L'éducation ne peut attendre », lancée dans le cadre de l'Initiative « L'éducation avant tout » du Secrétaire général des Nations Unies, « *quelle que soit l'étape du cycle de planification où se trouve un pays, celui-ci peut fixer ses priorités en matière de réduction du risque de conflit et de catastrophe et les intégrer dans ses plans annuels ou sectoriels* ».

Plus spécifiquement, le programme vise à :

- permettre à une équipe resserrée de susciter une collaboration entre partenaires, dans le but de regrouper les approches, les matériaux et la terminologie relatifs à la planification et aux programmes scolaires pour promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale ;
- renforcer dans un premier temps les capacités des spécialistes en charge de la planification, de la recherche et de la formation (agents des ministères de l'Éducation et experts internationaux) à préparer la réduction des risques de conflit et de catastrophe à travers l'éducation et, dans un second temps, renforcer les capacités des concepteurs de programmes (agents des ministères de l'Éducation et experts internationaux) ayant une expérience en matière d'intégration des problématiques transversales dans les programmes scolaires ;

- renforcer les capacités nationales de formation, grâce au développement des capacités institutionnelles d'établissements de formation et d'universités sélectionnés.

Les ministères peuvent s'appuyer sur les supports et les livrets mis au point par le programme :

- **une base de données en ligne/un site Web** rassemblant des ressources sur un certain nombre de thématiques connexes ;
- **des livrets et des supports de formation sur la planification et les programmes scolaires visant à promouvoir la sécurité, la résilience et la cohésion sociale** ;
- **des notes d'orientation** destinées aux principaux décideurs politiques ;
- **des études de cas et des exemples**, parties intégrantes de la base de données en ligne ;
- **un questionnaire d'autocontrôle** pour permettre aux ministères de l'Éducation de définir le degré d'intégration de la réduction des risques de conflit et de catastrophe dans leurs processus de planification en vigueur.

Chacun de ces livrets peut être consulté indépendamment des autres. Les lecteurs recherchant des précisions sur la terminologie ou les raisons justifiant la promotion de la sécurité, de la résilience et de la cohésion sociale peuvent se référer au *livret 1, Présentation : intégrer la sécurité, la résilience et la cohésion sociale dans la planification du secteur de l'éducation* ainsi qu'au *Glossaire* qui l'accompagne.

**L'éducation à la sécurité, à la résilience
et à la cohésion sociale**

Sachant que près de 50 % des enfants non scolarisés dans le monde vivent dans des pays en conflit et que chaque année, au cours de cette décennie, 175 millions d'enfants environ vivront une situation de catastrophe, il devient de plus en plus urgent de développer des stratégies visant à réduire ces risques. La communauté internationale et les autorités éducatives nationales de nombreux pays ont pris conscience qu'il était indispensable d'avoir une planification de l'éducation qui intègre les questions de sécurité, de résilience et de cohésion sociale. Ces livrets proposent aux responsables de l'éducation des conseils à suivre pas à pas sur la façon d'intégrer ces éléments dans le processus de planification. Composé de six livrets et d'un glossaire, ce matériel didactique présente chaque étape du cycle de planification, en suggérant des actions concrètes en vue de s'assurer que la sécurité, la résilience et la cohésion sociale soient partie intégrante de chacune de ces étapes.

POLITIQUE

Où voulons-nous aller ?

**UNESCO Institut international
de planification de l'éducation**

7-9, rue Eugène Delacroix
75116 Paris, France

Tel.: +33 (1) 45 03 77 00

www.iiep.unesco.org